

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale d'Amiens-Picardie,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Madame Fany RUIN, Présidente de la CCI Locale d'Amiens-Picardie, pour signer tous actes de vente de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, acquis par la CCI dans le cadre des concessions d'aménagement qui lui ont été concédées par :

- ✓ la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole : ZAC Jules Vernes, ZAC Pôle logistique et ZAC Croix de Fer,
- ✓ la Communauté de Communes Ouest Amiens : ZAC des Bornes du temps.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 18 avril 2019,



Philippe HOURDAIN